



## AVIS D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

**Le Département de l'Hérault engage la concertation publique sur le projet de la RD 600-Mise à 2x2 voies entre l'autoroute A9 et la Peyrade.**

**Du 22 mai au 22 août 2018 se tiendra un temps de concertation avec le public sur le projet routier RD 600-Mise à 2x2 voies entre l'autoroute A9 et la Peyrade.**

Par délibération en date du 22 mai 2017, le Conseil Départemental a fixé les modalités de la concertation.

Les objectifs généraux de l'aménagement de la RD600 entre l'A9 et le carrefour dit de la Peyrade à Frontignan sont les suivants :

- l'amélioration de l'écoulement du trafic sur toute l'année répondant aux enjeux économiques (desserte du port de Sète) et touristiques (accès aux plages du littoral),
- l'amélioration de la sécurité de l'itinéraire, notamment au niveau des carrefours et échangeurs,
- la réduction des nuisances sonores générées par le réseau routier au droit des zones urbanisées,
- la préservation de l'environnement et plus particulièrement l'amélioration de la protection des eaux dans ce secteur sensible : étang de Thau, captages.
- l'amélioration de l'intégration paysagère de l'équipement routier par un accompagnement soigné,
- des possibilités de report de circulation de la RD2 vers la RD600 pour redonner à la RD2 un caractère de voirie interurbaine incluant un meilleur partage de la voirie au profit des modes de déplacements alternatifs.

La concertation publique, menée suivant les dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme, se déroulera du 22 mai au 22 août 2018 inclus. Elle devra permettre :

- au public d'accéder aux informations relatives au projet
- de répondre aux interrogations du public ;
- d'initier la réflexion, d'échanger les points de vue, de formuler des observations et des propositions afin de faire progresser, d'enrichir le projet,

Les objectifs de la concertation sont de recueillir le maximum d'avis pour éclairer la décision, et pour enrichir les études préalables à l'enquête publique programmée ultérieurement.

Ainsi, pendant 3 mois, le public pourra s'exprimer et échanger sur le projet :

- en s'informant grâce aux documents disponibles sur le site internet <http://www.herault.fr/routes-transports>, où il sera indiqué le lien vers un registre dématérialisé avec la possibilité de déposer des observations et propositions par voie électronique ;
- en consultant des panneaux d'information relatifs au projet avec la possibilité de formuler des observations sur les registres de concertation disponibles à l'Hôtel du Département et dans les mairies de **Frontignan, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux et Poussan**, aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- en participant aux 4 réunions publiques ouvertes à tous, qui se tiendront :

**Le 22 mai à 18h, salle Bouvier-Donnat (La Peyrade), Frontignan**

**Le 24 mai à 18h, salle polyvalente, Balaruc le Vieux**

**Le 29 mai à 18h, maison du peuple, Balaruc les Bains**

**Le 1<sup>er</sup> juin à 18h, salle polyvalente de la MJC, Poussan**

- en adressant un courrier spécifique à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault -Hôtel du Département - Concertation RD600 - Mas d'Alco – 1977 Avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4.

A l'issue de cette période, un bilan de la concertation sera arrêté et rendu public. Ce document, qui rend compte des avis exprimés, sera soumis à l'approbation de l'assemblée départementale en vue d'une décision sur la poursuite et les éventuelles évolutions du projet.